



## INTERESSEMENT 2019/2021 A MINIMUM... LA CAISSE SE PORTE BIEN SELON LES EXPERTS... ALORS POURQUOI DEVOIR TOUJOURS QUEMANDER ???

En juillet dernier, notre Organisation prenant comme toujours ses responsabilités, a signé l'accord d'intéressement 2019/2021 « à minimum » proposé par la Direction ...

Il nous a semblé utile de revenir sur la logique de la Direction, cette « négociation », et son résultat...

Quel intérêt social, stratégique, dans le contexte social hyper morose actuel (cf. Diapason et l'insatisfaction quant aux sommes versées dans le cadre de la part variable), de vouloir absolument baisser de 8.5 à 7 % le plafond de l'enveloppe intéressement (ce qui revient à une baisse potentielle de quasiment 3M€) ? Quelle était la finalité de vouloir ainsi un peu plus démotiver le personnel ?

La proposition initiale de la Direction nous semblait en totale contradiction avec les orientations sociales affichées dernièrement par la Direction, en particulier de vouloir remettre l'humain au centre des préoccupations !

Rien dans les résultats affichés par la caisse pour 2018 ne justifiait un tel recul (20%) des sommes « potentiellement » à verser... Cela nous a été confirmé par le rapport des experts de la SACEF auprès du CE : PNB consolidé en légère baisse de 2.8%, charges de gestion en recul, charges de personnel hors frais de fusion stables (et un effectif toujours en baisse - nous l'avons longuement déjà évoqué), résultat net consolidé à 137.9M€ (+6.3%)

Rien dans les perspectives économiques 2019/2021 également présentées ne justifiait ce recul...

Face à l'hostilité de l'ensemble des organisations syndicales, la Direction a légèrement amendé sa proposition initiale en augmentant l'enveloppe à hauteur de 8%. Dont acte !

L'hypothèse, le cas échéant, d'un complément d'intéressement a même été abordée et rappelée lors du comité d'entreprise du 28 Juin... Mais ce ne sont que des promesses et comme Henri Queuille, ministre sous les IIIème et IVème république, l'a très justement dit... « elles n'engagent que ceux qui y croient ».

Ceci étant, au-delà de ce taux d'enveloppe tout à fait théorique et qui est un maximum, de nombreux critères particulièrement contraignants ponctuent le déclenchement ou non de l'intéressement, complément devenu indispensable de votre rémunération :

- La variation du nombre de clients particuliers bancarisés principaux,
- La variation du nombre de clients professionnels actifs (hors SCI),
- La variation du nombre de clients particuliers Premium (en nombre de relations),
- La variation du nombre de clients entreprises (PE/ME/GE) actives,
- Les excédents de collecte Banque Privée et du Dirigeant
- Le PNB,

- Les frais de gestion,
- Le Coefficient d'Exploitation après coût du risque,
- La somme des indicateurs qualité NPS (Particuliers, Premium, Professionnels et Entreprises),
- La variation du tonnage papier,
- Le taux d'équipement e-document sur le stock de clients

**BREF GARDONS LA TETE FROIDE QUANT AUX EFFETS D'ANNONCE DE LA DIRECTION ET A SA VOLONTE DE DEMARCHE PARTICIPATIVE ET D'AMBITION PARTAGEE POUR UN PROJET COMMUN !**

**CE PROJET NE POURRA ETRE PARTAGE QUE SI CHACUN S'Y RETROUVE, QUE CE SOIT EN CE QUI CONCERNE LES CONDITIONS DE TRAVAIL MAIS AUSSI EN MATIERE DE RECONNAISSANCE ET DE REMUNERATION !**



Bien cordialement, vos délégués SNP-FO : Patrick BOEREZ, Pierre BULTEZ, Nathalie DUFOSSE, Arnaud DUMONT, Tanguy LOOSVELD, Régine MANOT, Sylvie SAUDEMONT et Hélène YAHIAOUI.

(NB : si vous ne souhaitez plus recevoir nos publications vous pouvez vous désinscrire en identifiant ce mèl, dans Outlook, comme indésirable)